



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 8 avril 2022

MESURES ADMINISTRATIVES MISES EN OEUVRE A L'OCCASION DU MATCH LENS-NICE LE DIMANCHE 10 AVRIL 2022 A 17H05 A LENS

Le dimanche 10 avril 2022 à 17 h 05 aura lieu, au stade Bollaert-Delelis, le match de Ligue 1 opposant les équipes de Lens et de Nice.

En raison de l'antagonisme existant entre les supporters des deux équipes et afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes, le ministre de l'Intérieur et le préfet du Pas-de-Calais ont décidé de prendre des mesures d'interdiction de déplacement et d'accès des supporters niçois au Stade Bollaert-Delelis et au centre-ville de Lens.

Par arrêté ministériel du 6 avril 2022, ci-joint, le ministre de l'Intérieur a interdit le déplacement individuel ou collectif, par tout moyen, de toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club de l'Olympique Gymnaste Club de Nice ou se comportant comme tel, entre le département des Alpes-Maritimes et la commune de Lens (Pas-de-Calais), le dimanche 10 avril 2022, de zéro heure à minuit.

Par ailleurs, du samedi 9 avril, 19h00, au dimanche 10 avril, 23h00, il sera interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporters de l'OGC Nice, ou se comportant comme tel, d'accéder au Stade Bollaert-Delelis de Lens et ses abords, de circuler ou de stationner sur la voie publique sur l'arrondissement de Lens dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 25 mars 2022.

Dans l'enceinte et aux abords du stade, dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral, sont en outre interdits la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes et tout objet pouvant être utilisé comme projectile ainsi que la possession et le transport de toutes boissons alcoolisées.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)